

Ecologie :

comment les mots s'affranchissent de la réalité

Quelques exemples dans le domaine du logement... Et des leçons à en tirer ?

Jean-René Brunetière

Ancien haut fonctionnaire du ministère de l'écologie'

En matière de lutte contre le changement climatique et sur d'autres fronts de l'écologie, on ne peut être que frappé par l'écart grandissant entre les mots (les déclarations, les programmes, les objectifs, les projets...) et les choses (les progrès réels mesurés) au niveau français comme au niveau européen ou mondial. Deux exemples parmi de nombreux autres l'illustrent.

Le « facteur 4 » et les logements

Par une loi de 2005, la France a déclaré s'engager à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre avant 2050, tous secteurs économiques confondus. Le comité du CAS « Trajectoire 2050 », présidé par Christian de Perthuis² s'est essayé à répartir l'effort entre les différents secteurs de l'économie. Il en ressortait que le bâtiment avait un gisement d'économies plus important que la moyenne et qu'il pouvait et devait réduire ses émissions de 85 % en 40 ans (2010-2050). Quelques règles de trois :

Il y a 34 millions de logements en France (dont 83 % de résidences principales)³.

En imaginant un effort continu, égal chaque année durant la période⁴, une manière d'atteindre l'objectif serait de traiter chaque année 2,5 % des logements (850.000 logements) en produisant pour chacun une économie de 85 % de la consommation (ou par exemple 5 % des logements - 1.700.000 logements - avec une économie unitaire de 42,5 %, etc.)

Ce qu'on considère comme une « rénovation thermique lourde » économise en réalité 39 % de la consommation énergétique en moyenne⁵. Pour atteindre le rythme exigé, il faudrait donc rénover de cette manière environ 1,85 millions de logements chaque année.

Le gouvernement s'est donné en 2014 l'objectif de 500.000 « rénovations lourdes » par an dès 2017, consacrant un ordre de grandeur admis depuis plusieurs années dans le discours politique. Le pourcentage d'économies attendu d'une rénovation type n'est pas précisé.

¹ L'auteur s'exprimant à titre personnel

² Conseil d'analyse stratégique « Trajectoires 2020 - 2050 vers une économie sobre en carbone » novembre 2011.

³ Source INSEE 2014

⁴ Cette hypothèse est moyenne entre deux points de vue possibles :

- Soit on peut imaginer un effort progressif, en pensant que le progrès technique rendra plus faciles les interventions dans les années ultérieures (mais à l'aune de l'évolution des techniques ces 40 dernières années, rien ne permet de le penser)
- Soit on considère que les premières économies sont les plus faciles et qu'au fur et à mesure qu'on voudra s'approcher de l'excellence le coût du kWh économisé augmentera.

Compte tenu des ordres de grandeur en cause, cette discussion apparaît cependant secondaire.

⁵ Source ADEME. Le contenu en CO₂ du kWh ne variant guère, la diminution d'émission suit le même rythme que la diminution de consommation d'énergie

Dans la réalité, le nombre de rénovations lourdes se chiffre année après année autour de 250.000 (en 2013, 90.000 en flux auquel on peut ajouter les travaux faits par étape au long des ans aboutissant finalement à l'équivalent d'une rénovation « lourde », chiffrés à 175 000), soit :

- de l'ordre de la moitié de l'objectif de court terme édicté par le Gouvernement,
- de l'ordre du huitième de l'objectif légal à moyen et long terme.

Les discours politiques et professionnels (les organisations professionnelles ne se démarquent pas sur ce point) suivent leur cours sans perturbation, la réalité suit le sien de son côté, très éloigné, et ça ne semble pas perturber quiconque.

Pour finir de désespérer, les dépenses supplémentaires d'énergie dues à la construction neuve annulent à peu près les effets des rénovations thermiques (0,8 % du parc économisant 40 %, soit 0,3 % d'économies). En effet, la RT 2012 réduit la consommation nominale à 50 kWh/m²/an d'énergie primaire, alors que la moyenne de consommation des logements existants est d'environ 250 kWh/m²/an. Les consommations observées dans les premiers bâtiments « RT 2012 » dépassent nettement la consommation nominale et on peut chiffrer le supplément annuels de consommation à 0,3 % environ (1% du parc, composé de logements consommant 30 % du logement existant moyen).

La température des bureaux

L'article R.241-26 du code de la construction et de l'habitation spécifie que, dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public et dans tous autres locaux, à l'exception de ceux qui sont indiqués aux articles R.241-28 et R.241-29, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19° C pour l'ensemble des pièces d'un logement et pour l'ensemble des locaux affectés à un usage autre que l'habitation et compris dans un même bâtiment.

L'article R.241-27 précise les limites de températures moyennes de chauffage en période d'inoccupation pour les bâtiments cités dans l'article R.241-26. Ces limites sont 16°C lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 24h et inférieure à 48h et 8°C lorsque la durée d'inoccupation est égale ou supérieure à 48h.

La température moyenne des bureaux en France en hiver dans les administrations et les entreprises est de l'ordre de 23,5 °C (avec de sommets au-delà de 28°C)⁶. Elle est plus élevée encore dans les locaux commerciaux. On peut ainsi estimer à 25 à 30 % l'excès de dépense énergétique qui en résulte. Appliquer la réglementation déclencherait des protestations ingérables, et personne ne s'y risque.

*

On peut laisser le soin aux scientifiques d'analyser comment, dans une société évoluée, le langage peut ainsi s'autonomiser par rapport au réel. On peut aussi s'interroger sur la meilleure manière d'être utile dans ce contexte. Il faut de toute manière réfléchir en permanence aux mesures qui pourraient être bénéfiques, aux dispositifs à recommander.

Mais c'est ensuite que les choses se jouent véritablement : on peut rechercher le succès d'estime, se faire applaudir de l'intelligentzia (ou du moins obtenir d'elle un peu de buzz), puis constater que les politiques sont vraiment nuls, lâches, inconscients, voire pervers de ne pas mettre en œuvre de si bonnes idées, ou, à peine mieux, de les mettre en œuvre dans des conditions qui les dévitalisent en fait.

Il nous faut sans doute admettre que, sans même aller dans le registre de « l'écologie punitive », aucune mesure efficace ne peut être développée sans aucun dérangement pour personne⁷. Et le fonctionnement

⁶ Observations de l'auteur, qui, muni d'un thermomètre, a noté pendant plusieurs années la température des locaux de bureau et salles de réunion où il a opéré...

⁷ Cf ; la boutade de J. C. Juncker « je vois assez précisément ce qu'il faut faire, mais je ne vois pas comment faire pour être réélu après ».

politico-médiatique rend extrêmement difficile pour les pouvoirs publics l'adoption et l'implémentation de mesures produisant quelque désagrément à quiconque.

Il en résulte :

- des annonces de mesures a priori vertueuses, suivies même parfois de mise en forme législative (la contribution climat énergie de 2009) voire de début de mise en œuvre physique (la taxe poids lourd) que le Gouvernement est amené à abandonner ;
- Des dispositifs difficilement applicables et insuffisamment appliqués (l'écoPTZ) ;
- Des dispositifs intelligents, mais dont le paramétrage insuffisant aboutit à leur dévitalisation. On peut citer par exemple le marché des quotas d'émissions au niveau européen, excellent système dans son principe, parfait pour réguler la diminution progressive des émissions, mais doté d'objectifs beaucoup trop bas (- 1,7 % par an) pour représenter une contrainte significative pour les émetteurs, ce que reflète les prix très bas (environ 6 €/tCO₂) des quotas. Au niveau français, le dispositif des certificats d'économie d'énergie, remarquable dans son principe et très prometteur, pourvu qu'on fixe les obligations à un niveau suffisant. Hélas, dans un remarquable accord général des acteurs, le système est dévitalisé en gardant des niveaux très bas (10 % environ du marché de la rénovation, ce qui probablement le borne à des effets d'aubaine)⁸, notamment parce qu'on ne veut pas accepter l'augmentation (au reste modeste) du prix de l'énergie qui devrait en résulter.

Ces exemples (il y en a bien d'autres), montrent qu'une proposition ne vaut rien (et peut même faire régresser le sujet) si elle ne s'accompagne pas d'une réflexion stratégique sur les conditions de sa promotion, d'une analyse des gagnants et des perdants, des rapports de force, des compatibilités et incompatibilités avec l'arsenal existant, et des voies possibles pour y parvenir politiquement (bien souvent dans la discrétion plutôt que dans les effets médiatiques, comme l'illustre entre autre le cas de la taxe carbone : échec final des procédures au grand jour en 2009, succès en 2014 dans le cadre d'un obscur « Comité pour la fiscalité écologique » rassemblant les principales parties prenantes à l'abri des sunlights...), en exploitant les opportunités, en développant la pédagogie utile, en nouant les compromis nécessaires, en compensant ce qui doit l'être, etc.

En particulier, il est clair que l'effort climatique ne peut aller que de pair avec des augmentations de prix (prix de l'énergie, prix de la construction...) contrebalancés partiellement par de la création d'emploi (l'argent déboursé en plus par les consommateurs finance de l'activité). L'acceptabilité de ces augmentations mérite interrogation : pour un gouvernement, afficher une hausse des tarifs de l'énergie est un drame, alors que les surcoûts⁹ de la construction dus à la RT 2012 n'ont fait débat que dans de petits cercles d'initiés. Les conditions de l'acceptabilité sociale seraient ainsi un sujet de réflexion central, peut-être insuffisamment travaillé ?

⁸ Des professionnels y trouvent leur intérêt, car le système véhicule des normes techniques (européennes) « perfectionnistes » permettant de déplacer la clientèle vers de produits « haut de gamme », avec des marges bénéficiaires plus importantes (mais probablement, la chose restant à vérifier, un rendement marginal assez défavorable)

⁹ Evalués pour les uns à 8 % du coût de la construction, à presque rien pour les autres...